

Les tombeaux familiaux : piété et falsifications

Autor(en): **Lüthi, Dave**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **143 (2013)**

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-835787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les tombeaux familiaux : piété et falsifications

Dave Lüthi

Dans le domaine funéraire, l'affirmation du statut social trouve son aboutissement dans quelques monuments « familiaux » au caractère très particulier. En effet, en dehors des terres luthériennes, les tombeaux réformés sont généralement destinés à une seule personne et parlent d'un individu et non d'une série de figures¹. Toutefois, dans quelques rares cas, le monument peut abriter deux défunts ou évoquer le souvenir des familles ascendantes du défunt, transformant le tombeau en une sorte de généalogie raccourcie destinée à évoquer en quelques mots ou en quelques armoiries un passé qui glorifie par le simple fait du sang². Le sens du monument s'en trouve modifié; devenu justification ou preuve d'un statut social, d'un rang, d'une ancienneté, le tombeau est alors parfois instrumentalisé jusqu'à devenir un faux... Ce phénomène, s'il reste marginal et souvent difficile à remettre en contexte, mérite d'être exposé succinctement.

Le sens de la famille

Les quelques monuments les plus représentatifs de ce type ne se trouvent toutefois pas en terres vaudoises; dans le domaine bernois, on ne peut guère citer que le monument architecturé destiné à commémorer la mémoire de Johann Friedrich von Hallwil († 1637), seigneur de Hallwil et Schafisheim, en l'église de Staufberg, près de Lenzbourg³. Le monument se compose d'un édicule porté par deux colonnes d'ordre ionique. Au centre, la brève épitaphe est cernée de seize écus armoriés suspendus à un voile, lui-même retenu par des attaches aux chapiteaux, et dont les extrémités s'enroulent à la manière d'un parchemin: lire

funéraire ou rouleau généalogique, le motif reste incertain dans sa signification – peut-être est-il les deux à la fois. A Cressier (NE), la dalle de Louise de Scey († 1639), épouse de François-Antoine de Neuchâtel, baron de Gorgier, porte les quatre armoiries de ses ascendants franc-comtois⁴; on peut sans doute lire un sens politique dans l'affirmation visuelle de cette alliance prestigieuse. A Porrentruy, le monument plus ancien de Jakob Christophe Blarer von Wartensee († 1608) offre une version plus raffinée et au sens politique plus affirmé encore⁵ (fig. 131). Comme celui de Staufberg, il laisse penser que ces rares exemples sont de tradition germanique et tendent moins à affirmer l'individualité du défunt que son inscription dans une ascendance familiale, selon une pratique alors bien établie dans les cours luthériennes. Dans le domaine vaudois, la dalle de Barthélémy May († 1664) au temple d'Yverdon, portant huit écus en plus de ses propres armes, en est la réalisation la plus proche, même si elle est bien plus modeste que les deux précédentes, des œuvres murales, alors qu'on a ici affaire à une simple dalle, d'assez grandes dimensions, mais d'une qualité de réalisation moyenne (pour autant que l'on puisse encore en juger au vu de son usure). Le sens de cette généalogie de pierre est ici moins évident car on ne voit guère ce que May, bailli d'Yverdon, ou sa famille, peuvent revendiquer, leur présence à Yverdon n'étant que passagère. S'agit-il seulement d'asseoir son statut social, à tout prix?

Quelques monuments sont dédiés à un couple et réalisés après la mort du second des époux. Dans de rares cas, le monument d'un père est également adopté par son fils à sa mort. Ce dernier fait alors ajouter son nom et un morceau d'épitaphe sur le monument devenu familial. La dalle de Jean et Pierre Le Chambrier († 1505 et † 1545) à la collégiale de Neuchâtel l'illustre en particulier. L'inscription du cadre, datant sans doute des alentours de 1505, annonce

1. Heck 2002; Meys 2009.

2. Sur l'importance du sang dans le concept de noblesse, voir Schalk 1996.

3. Bossardt 2008, pp. 13-14.

4. Armes de Poligny, Chauvirey, Montfort et Achey.

5. Voir ici la contribution de Maya Birke von Graevenitz, pp. 227-236.

le repos du premier («HIC JACET JOHANNES / LE CHAMBRIER») alors qu'au centre, c'est le fils qui est à l'honneur («HIC QVOQUE EST FILIVS EJVS / NOTABILIS VIR PETRVS / CHAMBRIER»). En terres vaudoises, l'on peut citer la dalle de Jean et Benjamin Rosset (†1592 et †1639) en l'église Saint-François à Lausanne, mais l'on verra plus bas que son authenticité n'est pas certaine.

Un monument récupéré

Le monument funéraire de Daniel de Bellujon à Coppet pose la question de l'ascendance et de la continuité dynastique de manière tout à fait différente et rejoint les thématiques abordées à propos des chapelles seigneuriales⁶. Cet ancien conseiller de Henri IV acquiert la seigneurie de Coppet en 1621 de François de Lesdiguières, sous les ordres duquel il avait servi. Après sa mort, sa veuve gère la seigneurie qu'elle transmet en 1651 à son petit-fils Daniel III, qui la vendra six ans plus tard à Frédéric de Dohna⁷. A la mort de Daniel I, en 1630, un tombeau est élevé à sa mémoire en l'église paroissiale de la seigneurie (fig. 81). Bien qu'assez modeste, il se signale par son type rare – un édicule formé de deux colonnes engagées portant un fronton triangulaire brisé, assez richement mouluré – et, surtout, par son emplacement. En effet, en dépit de ses formes classiques antiquisantes, le monument est situé dans l'enfeu gothique flamboyant érigé vers 1500 sans doute pour abriter le tombeau du fondateur de l'église et du couvent dont elle dépendait avant la Réforme, le baron Amédée de Viry, seigneur de Coppet lui aussi. La manœuvre, aussi grossière ou caricaturale paraisse-t-elle, est claire : Bellujon se place en continuité avec les seigneurs précédents, bien qu'il ne descende pas biologiquement d'eux mais seulement par le rachat de leurs droits. Inscrivant littéralement son monument dans celui d'un important seigneur du lieu, dont le tombeau marque l'ancienneté, Bellujon joue visiblement le registre de la comparaison et, donc, la valorisation par la mise en évidence, tout artificielle, de la filiation seigneuriale, à défaut de filiation dynastique. Il s'agit bien d'un acte politique, d'une prise de pouvoir symbolique, dont la situation dans le chœur de l'église des cordeliers devenue temple réformé, n'est pas anodine. En effet, comme dans de nombreuses autres églises médiévales transformées (Lausanne, cathédrale ; Payerne, paroissiale ; Vevey, Saint-Martin), l'ancien sanctuaire demeure l'emplacement préféré des nobles et des patriciens pour y poser leur épitaphe.



Fig. 81. Coppet, église paroissiale, monument de Daniel de Bellujon (†1630), inscrit dans l'enfeu d'Amédée de Viry (Photo Claude Bornand).

L'«instrumentalisation» de monuments funéraires anciens est rare à notre connaissance dans la région. Le cas décrit ci-dessus ne peut être assimilé aux modifications du tombeau des sires de Neuchâtel à la fin du XIV^e siècle par exemple, ni aux tombeaux filiaux. Il s'agit à notre sens de la reprise consciente d'un monument plus ancien dont l'ancienneté justement sert à la légitimation historique.

Des faux tombeaux ?

Ce même besoin d'affirmation de la continuité familiale et d'ancienneté du statut social semble conduire à des pratiques assez étonnantes, comme celle du renouvellement de monuments funéraires et de la fabrication de « faux ». La conscience n'étant pas alors à la conservation de la substance

6. Voir plus haut, pp. 91-100.

7. Fontannaz 1998b, pp. 72-73.

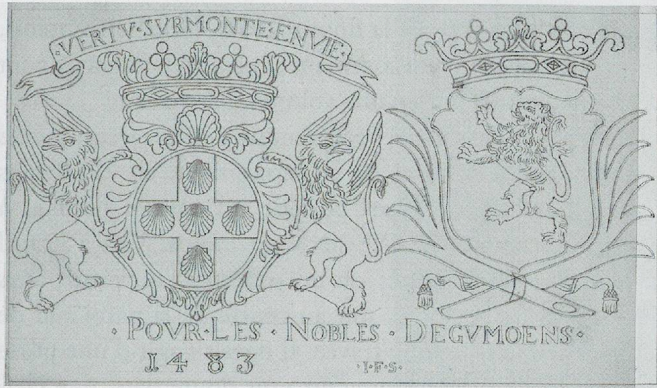


Fig. 82. Lausanne, cathédrale, dalle de la famille de Goumoëns, relevée par Jean-Daniel Blavignac peu avant 1850 (BGE).

matérielle historique⁸, deux monuments en tout cas ont été volontairement renouvelés au XVIII^e siècle pour raviver le souvenir familial et, sans doute, au moment où les preuves de noblesse sont si recherchées afin de contenter les Bernois, pour servir de preuve même si dans les deux cas, leur caractère semble être l'œuvre de quasi-fausseurs. Le plus ancien, déjà étudié⁹, se situe à la cathédrale de Lausanne. Il s'agit d'une dalle dédiée aux membres de la noble famille de Goumoëns datée de 1483, mais qui au vu de ses ornements et des quelques indices historiques qui ont pu être rassemblés, a dû être posée vers 1736 à l'instigation de trois de ses membres (fig. 82). L'inciseur cherche vraisemblablement à réaliser une dalle archaïsante, comme son caractère général, oblong et assez sommaire, le laisse penser. La manière de détacher la devise de la famille, gravée dans un phylactère au-dessus de la couronne qui timbre les armes, et la graphie même du nom « DEGVMOENS » – inscrit selon une forme ancienne (sans le « O ») et sans détacher la particule – sont les éléments qui cherchent sans doute à tromper l'observateur. Pourtant, plusieurs erreurs sont visibles : d'une part, les armes d'alliance sont anachroniques, d'autre part, le décor rocaille qui encadre le blason familial dénote bien son époque – il se retrouve de manière presque similaire dans le monument qui lui fait face dans le déambulatoire (Jeanne-Marie Stürler, † 1730). L'interprétation de cet objet est donc difficile – faux, copie imparfaite, copie modernisée ? – surtout parce que le contexte de sa création nous échappe en grande partie. L'insistance faite sur l'ancienneté (date) de la famille, sur sa dignité (noble) et ses alliances (armes de Beaufort), semble toutefois plaider en faveur d'un monument pouvant servir de preuve en cas de remontrance des Bernois

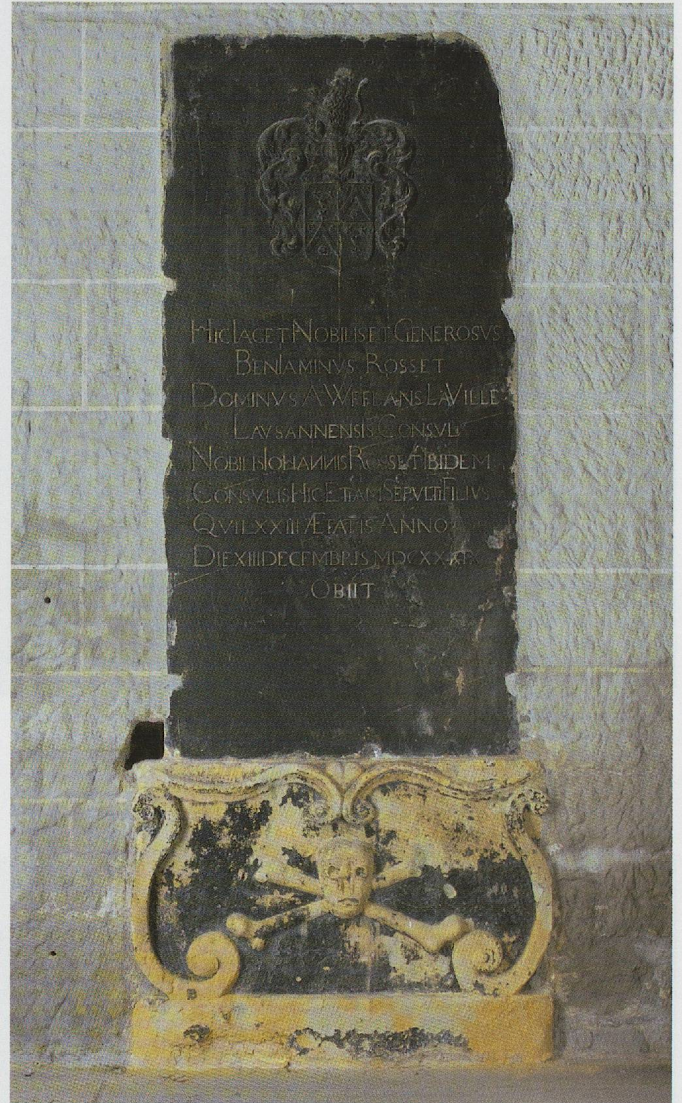


Fig. 83. Lausanne, église Saint-François, monument de Jean et Benjamin Rosset († 1592, † 1639) (Photo Laurent Dubois).

et, plus largement, de justification du statut social auprès du public.

Un second monument présente ce caractère de faux, également à Lausanne, mais en l'église Saint-François cette fois-ci. Il s'agit de la dalle adossée et posée sur un socle dédiée au souvenir de Jean Rosset († 1592), bourgmestre de Lausanne, et de son fils Benjamin († 1639) conseiller, boursier et bourgmestre de Lausanne, seigneur de Prilly et de Vufflens-la-Ville¹⁰. Le monument se compose d'un socle de molasse et d'une dalle rectangulaire de calcaire noir (fig. 83). Le socle délimité par quatre volutes porte en son centre une tête de mort très sommaire, pas véritablement squelettique, un peu naïve (ou archaïsante ?). La dalle rectangulaire qu'il soutient, un peu irrégulière, porte les armes de la famille incisées au-dessus de l'épigraphie. Trait

8. De manière plus générale, les Confédérés de l'époque ne se soucient guère d'« authenticité » : dans le monde catholique, les tombeaux médiévaux de saints sont ainsi fréquemment retailés, à l'instar du gisant de sainte Verena à Zurzach, renouvelé en 1613 dans des formes certes archaïsantes (Reinle 1948).

9. *Destins de pierre* 2006, cat. 31.

10. Grandjean 1965, pp. 241 et 255 ; Cassina, Lüthi 2006b.



Fig. 84. Lausanne, église Saint-François, monument de Jean et Benjamin Rosset († 1592, † 1639), détail (Photo Laurent Dubois).

en bas-relief, le blason est d'un travail assez fin et vif, surtout au vu de la dureté de marbre noir employé (fig. 84 et 85). Si l'écu à accolade ainsi que les lambrequins végétaux peuvent faire penser à une période haute pour la création du monument, la forme même du monument (une dalle adossée, portée par un socle) ne rappelle en rien la production du XVII^e siècle, si l'on estime qu'il a été dressé à la mort de Benjamin. Plusieurs indices incitent à y voir au contraire une recréation complète du XVIII^e siècle.

Le matériau même de la dalle doit retenir l'attention : il s'agit vraisemblablement de marbre noir de Saint-Triphon, dont l'usage n'est guère répandu pour ce type de monuments aux XVI^e et XVII^e siècles. Le traitement des armes en bas-relief étonne aussi : en effet, toutes les dalles à armoiries connues sont traitées soit en incision, soit en taille d'épargne. Leur traitement rappelle d'ailleurs certains armoriaux du XVIII^e siècle par leur dessin nerveux et fouillé. Enfin, bien que l'inscription rappelle par sa formulation lapidaire des épitaphes du XVII^e siècle, plusieurs éléments font penser à une date d'incision plus tardive. Ainsi, s'il y a bien des archaïsmes (voir le «H» de «HIC», les «N» inversés de «JOHANNIS», etc.), le soin du traitement de l'inscription et la forme de certaines lettres (les «R» notamment) rappellent plutôt les monuments régionaux des années 1750-1770. Le socle est également problématique : son cadre formé de volutes affrontées, son caractère archaïque (crâne, motif de cœur, modénature grossière) tendent à lui donner quelque parenté avec des objets

bernois plus anciens de la fin du XVII^e siècle¹¹. Toutefois, cette exécution un peu sommaire, voire un peu naïve, peut aussi apparaître comme une volonté d'archaïsme.

Par chance, les archives éclairent un peu les circonstances probables de l'érection de ce monument, en 1780 sans doute. La famille Rosset possède un caveau familial à Saint-François dès le XV^e siècle au moins. Vers 1590, il semble être abandonné ; on en retrouve l'ouverture vers 1766, près de la chaire, soit au centre de la paroi sud de la nef, dans la troisième travée. Il devait s'agir d'une porte donnant à l'extérieur s'ouvrant sans doute dans une chapelle située entre les deux contreforts méridionaux¹². La famille renonce en 1780 à cette «voute, soit tombe sepulchrale dont elle est en possession [...] mais prie seulement qu'il soit accordé de lever une pierre sur laquelle est une Inscription, qu'Elle fera poser, et appliquer à ses fraix contre le mur près de la porte à l'Occident»¹³. La source laisse entendre que la famille fait dresser une pierre provenant de l'ancienne chapelle délaissée à l'emplacement actuel du monument. Pourtant, la description qui précède tend à faire penser que ce dernier a été recréé dans un style archaïsant, copiant sans doute la dalle initiale, peut-être usée ou brisée. Un indice peut soutenir cette hypothèse. Trois mois après que le Conseil a donné son accord, le capitaine Ferdinand Rosset demande à pouvoir acquérir «une pièce de marbre qui est aux environ du bâtiment de l'arsenal»¹⁴. Ce n'est certes pas le seul matériau dont il demande l'octroi au maisonneur, car il est en train de rénover sa maison de Cour ; mais en général, c'est de tuiles et de poutres dont il a besoin. Il n'est donc pas impossible que la plaque de marbre provenant de l'arsenal – en fait, l'ancienne église Saint-Etienne, à la Mercerie, désaffectée à la Réforme, où ont été retrouvés lors des fouilles de 1903 de nombreux tombeaux des VII^e-IX^e siècles¹⁵ – soit celle que les Rosset dressent alors contre la paroi occidentale de l'église Saint-François. Si tel est le cas, le jeu entre l'ancien et le moderne, entre la piété et la falsification, entre le souvenir et la justification semble toucher ici à son comble, en dépit de la modestie du monument.

A proximité, le monument de Colette Chouz et Pierre Blécheret, décédés respectivement en 1495 et en 1532, pose le problème un peu différemment (fig. 86). Créée initialement selon l'inscription après la mort de Blécheret,

11. Table de communion de l'église d'Oberburg (1675) (Gerber 1997, p. 15).

12. Grandjean 1965, pp. 241 et 255.

13. AVL, Fabrique, D 138, 14 novembre 1780.

14. AVL, Fabrique, D 138, 20 février 1781. Accepté le jour même par le Conseil : «Accordé à Monsieur le Capitaine Ferdinand Rosset quatre cent Thuilles, du Magazin, & une pièce de Marbre qu'il y a auprès de l'hôpital» (AVL, D 100, Manual du Conseil).

15. Grandjean 1965, pp. 258-259.



Fig. 85. Lausanne, église Saint-François, monument de Jean et Benjamin Rosset († 1592, † 1639), détail (Photo Laurent Dubois).

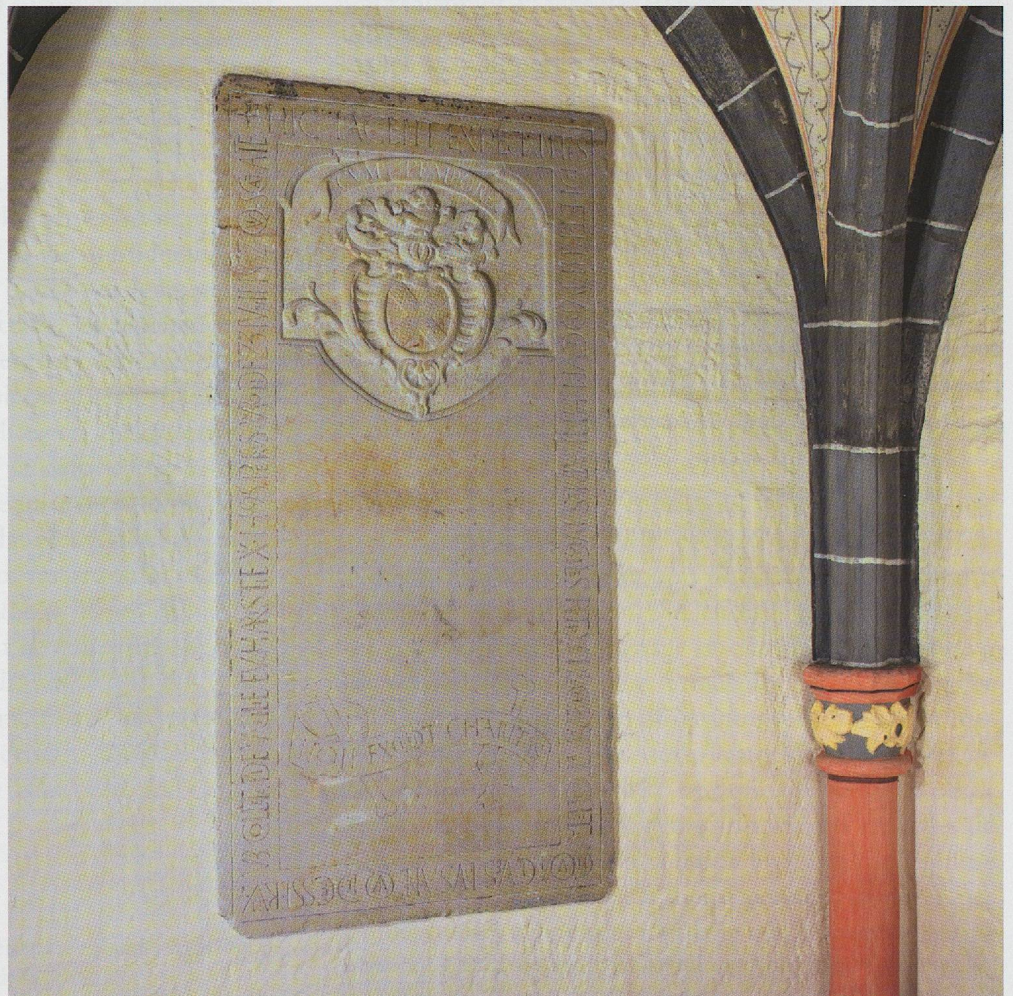


Fig. 86. Lausanne, église Saint-François, dalle de Pierre Blécheret et Colette Chouz († 1532, † 1495), devenue Illens (Photo Laurent Dubois).

cette dalle a été vraisemblablement copiée au milieu du XVIII^e siècle pour des membres de la famille Illens, alors établis à Lausanne¹⁶. La qualité de l'inscription du cadre, incisée avec vigueur, aux nombreuses ligatures très visibles, fait penser qu'il ne s'agit plus de l'exemplaire original, mais bien d'une copie plus récente. C'est sans doute dans les années 1750-1760 si l'on se fie au registre stylistique choisi – un style rocaille assez fruste mais néanmoins traité avec soin – que cette famille fait recréer la dalle, en y ajoutant ses armes et sa devise, rédigée en lettres latines plus régulières que celles qui ornent le cadre de la dalle depuis le XVI^e siècle. La vivacité de certains des ornements, le recours à un fond piqué, le type de composition symétrique sont autant d'indices permettant d'attribuer ce travail au sculpteur Louis Dupuis, alors actif à Lausanne et à qui on attribue aussi le monument Mannlich voisin († 1751). On ignore hélas les raisons de la reprise par la famille Illens de la dalle Blécheret-Chouz, aucun lien évident n'ayant pu être mis en évidence.

Bien que peu répandu, le phénomène du tombeau familial, dynastique, qu'il soit original ou renouvelé, offre une nouvelle perception du monument funéraire. Au-delà de la stricte fonction funéraire – c'est-à-dire commémorative sur le plus ou moins long terme, édifiante, exemplaire – se fait jour une autre utilité du tombeau comme monument historique, au sens ancien du terme, soit de source historique. L'épithaphe prend une valeur très particulière, souvent en raison de son ancienneté, gage de vérité, alors que le décor armorié plaide en faveur de l'antique noblesse des familles concernées. A une époque friande de preuves de l'ancienneté du statut social, s'occuper de ses monuments, les entretenir, les rénover, voire les recréer, n'est pas anodin. Les relevés d'épithaphe qu'en font des historiens comme François Barillier à Neuchâtel¹⁷ ou Jean-Baptiste Plantin en terres bernoises prennent également un double sens, historique et, dans une certaine mesure, juridique.

16. Famille d'origine fribourgeoise établie à Lausanne dès le XVI^e siècle.

17. Oguey 2009.